

POUVOIR

Je soussigné(e)

demeurant

.....

Membre de l'Association **COMM'UNE ÉPICERIE et/ou sociétaire de la SCIC COMM'UNE ÉPICERIE** dont le siège social est fixé 47, rue de la République, 39110 SALINS-LES-BAINS

donne pouvoir à M / MME * (*Président ou à un autre membre de l'association, trois pouvoirs par membre*).

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association, convoquée pour le 19 Décembre 2020 à 10h avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport du cercle 1 ;
- Transformation de l'association régie par la loi du 1er juillet 1901 en société coopérative d'intérêt collectif (articles 28 bis et 19 quinquies et suivants de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947) ;
- Sort des sommes et réserves de l'association ;
- Adoption des nouveaux statuts ;
- Admission d'associés et souscription au capital ;
- Constatation du nouveau capital social et de la valeur des parts sociales ;
- Constatation de la disparition du statut d'association et de la fin du mandat du cercle 1 (administrateurs) et du bureau à compter du 1er janvier 2021 ;
- Nomination du Conseil Coopératif de la SCIC ;
- Décision quant à la rémunération des membres du Conseil Coopératif ;
- Nomination des réviseurs coopératifs ;
- Pouvoirs aux fins de formalités de dépôt et publicité.

En conséquence, assister à cette assemblée, signer la feuille de présence, les procès-verbaux et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour.

J'ai pris note qu'étant donné le contexte sanitaire et l'incertitude quant au prolongement des mesures de confinement à ce jour, le Cercle 1 a informé qu'en cas d'impossibilité de tenue physique de l'Assemblée Générale Extraordinaire, cette dernière pourra se tenir à la fois en présentiel et/ou par visioconférence.

Fait à

Le

La signature doit être précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

* Les pouvoirs en blanc seront réputés en faveur des résolutions proposées.